

MINISTERE DE LA PECHE ET DES
AFFAIRES MARITIMES

Dakar, le

14 FEB 2013

Le Ministre

Objet : Demande de renouvellement du statut de membre coopérant non contractant à la Commission des thons de l'Océan indien (CTOI)

Monsieur le Secrétaire Exécutif,

J'ai l'honneur de vous informer que le Sénégal, sollicite auprès de la CTOI, le renouvellement de son statut de coopérant non contractant pour la période 2013.

Comme vous pouvez le constater, la flotte sénégalaise ne s'est pas déployée dans la zone de convention de la Commission depuis 05 années. Mais le Sénégal souhaite conserver son statut de coopérant non contractant que la Commission lui a accordé en 2005. Le maintien de ce statut, permettra à la flotte sénégalaise de revenir dans l'Océan indien dès que les conditions techniques le lui permettront.

Je rappelle que le Sénégal a toujours manifesté sa volonté de devenir membre contractant à la Commission et entretient avec elle des échanges d'informations.

Le Sénégal reste très attaché à l'ensemble des Conventions en matière de pêche dont il est signataire et participe activement aux travaux des Organisations régionales de pêche, poursuivant les mêmes objectifs que la CTOI.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Secrétaire Exécutif**, l'assurance de ma considération distinguée.

A

Monsieur Alexandro ANGANUZZI
Secrétaire Exécutif de la Commission
des Thons de l'Océan indien
Mahé, Seychelles

**Papa DIOUR**

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



MINISTRE DE LA PECHE ET DES
AFFAIRES MARITIMES

Le Ministre

DECLARATION D'ENGAGEMENT

Le Ministre de la Pêche et des Affaires maritimes, s'engage au nom du Sénégal :

- A faire respecter les mesures de Conservation et de Gestion dans le cadre de la Convention de la CTOI et,
- A veiller à l'application stricte desdites mesures pour le respect par ses navires, des mesures de conservation et de gestion de la CTOI.

En foi de quoi, le présent engagement est établi, pour servir et valoir ce que de droit.



Papa DIOUF